



Les professionnels au coeur des évolutions familiales

Les tiers impliqués dans la vie de l'enfant :
Parents, beaux-parents, grands-parents
et professionnels de l'enfance.

Quelle place pour chacun auprès de l'enfant ?

Jeudi 7 Décembre 2017 à 14h30

Salle Georges Le Monnier

Maison Du Département

A Guingamp

A destination des professionnels du champ de l'enfance et de la parentalité

Gratuit – sur inscription au 02 93 33 53 68

Un enfant, au fil de sa vie, peut être amené à vivre dans des configurations familiales diverses.

Par ailleurs, faire famille n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Différents événements, tels qu'une séparation et/ou une recomposition familiale, peuvent survenir au sein d'une famille. Ces événements interrogent alors les liens qui se nouent, se dénouent voire se rompent entre ses membres.

Et l'enfant dans tout cela ? Où se situent ses besoins ? Comment lui permettre d'être préservé dans son développement ? Comment l'accompagner à faire face à ces différents changements sans que cela induise pour lui des ruptures ?

En tant que professionnels intervenants dans le champ de la parentalité et de l'enfance, les différentes manières de faire famille nous conduisent inévitablement à penser, voire questionner nos positions et nos cadres d'intervention. Comment organiser nos interventions auprès de parents séparés ? Quelle place accorder au beau-parent et plus généralement aux tiers impliqués dans la vie de l'enfant ?

Au cours de ce temps d'échange, nous vous proposons d'aborder ces questions au travers de situations concrètes et de questions issues de notre pratique en médiation.



Intervenants : Sabine SABATIER et Véronique PIRIOT.

Médiatrices familiales à l'association Le Gué à Saint-Brieuc.

La médiation familiale constitue un espace de parole, de réflexion et de prise de décisions s'adressant notamment aux parents séparés pour leur permettre de s'entendre sur les conséquences de la séparation. Cette démarche s'inscrit plus généralement dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité.